

Le 18 mai 2011

JOURNAL DE LA SECTION DES DIRECTEURS N° 65 - mai 2011

TROP DE FROTTEMENTS DANS LE TOP SIX

Une fois, c'est de la malchance.
Bien plus d'une fois, c'est ouvertement un problème.

Nous voulons parler de la mésentente passagère ou définitive, des conflits quotidiens ou perpétuels qui agitent le top six dans certaines Directions des Finances Publiques.

On se doutait bien qu'il pouvait y avoir des conflits d'ego, des luttes de pouvoir, un choc des cultures, des intérêts divergents mais on voulait croire qu'après quelques réglages la situation s'améliorerait.

Dans certains cas, elle ne s'améliore pas. On peut même dire que le temps ne fait rien à l'affaire et qu'elle empire parfois à la limite du supportable avec le seul rapport hiérarchique comme juge de paix provisoire.

Il faut se rendre à l'évidence, lorsque le " pack de devant " ne pousse pas ensemble en mêlée, c'est toute l'équipe qui en pâtit. Et comme un match se gagne d'abord devant, on imagine la suite.

Ce qui est très dommage, on en conviendra, d'abord pour les individus qui au mieux en pâtissent et au pire en souffrent mais aussi pour l'institution qui ne donne pas l'image soudée que l'on serait en droit d'attendre.

Peut-être qu'après avoir passé beaucoup de temps sur les organigrammes, il serait judicieux d'en consacrer un peu sur les voies et moyens de les faire fonctionner correctement lorsque la magie n'opère pas dans le " carré magique ".

Peut-être pourrait-on prendre quelques " vieux briscards " aguerris et diplômés en pilotage participatif que l'on mettrait autour d'une table (que l'on recommande rabelaisienne) pour définir " un code de bonne conduite " qui pourrait s'appuyer sur les fameuses valeurs partagées et progressivement irriguer et inspirer le TOP 1000 pour créer une culture commune ou à tout le moins un commun dénominateur supportable.

Les problèmes de management ne sont jamais à prendre à la légère. Il faut seulement se donner les moyens de les régler dans la confiance et la dignité.

CONSERVATEURS des HYPOTHEQUES QUESTIONS PENDANTES

L'administration s'apprête à diffuser le PBO relatif au prochain mouvement de conservateurs pour l'année 2012. Préalablement à cette publication, l'Union a souhaité rencontrer des représentants du service RH en vue d'exposer les questions que se posent les collègues en situation de postuler. Nous avons insisté pour que les candidats potentiels puissent candidater en toute connaissance de cause pour ne pas découvrir à posteriori, des conséquences négatives suite à la mise en extinction du grade auquel ils auront accédé.

1) Quel métier en 2013 ?

Pour ceux qui continueront à exercer postérieurement au 31 décembre 2012, il convient de tracer les contours des futurs postes de SPF les concernant : quelles missions ? Quel maillage territorial ? Quel calendrier de reclassement des postes comptables ?

2) Quelle évolution de la carrière de conservateur ?

Jusqu'à quelle date y aura-t-il des prises de poste en tant que CH ? Y aura-t-il des nominations jusqu'au 31 décembre 2012, même si la poursuite de la carrière est réalisée par un détachement sur un poste comptable d'un indice équivalent ? Dans le cas contraire, à quelle date tombera le couperet ?

3) Quel déroulé de carrière pour ceux qui franchiront le cap du 1er janvier 2013 ?

Seront-ils toujours tenus par leur engagement de départ ? (engagement qui n'existe pas pour les autres postes comptables). Pourront-ils progresser dans le statut de chef de service comptable et à quelles conditions ?

Comment, en cas de promotion, s'agissant d'un détachement, sera articulé le pontage avec le grade initial de conservateur, devra-t-il y avoir renonciation, y aura-t-il réintégration préalable dans le grade antérieur, par exemple ?

Le détachement sur un poste comptable sera-t-il limité aux postes de SPF ou bien y aura-t-il une possibilité de nomination, mutation ou promotion sur un poste comptable d'une autre famille ?

Quid par exemple, du devenir d'un cadre qui postulerait pour un poste d'un indice inférieur à celui dont il bénéficie dans le grade actuel (ex. un DDIV détaché sur un emploi de CSC centralisateur _HEA_, reclassé 2MR, qui demande et obtient une CH 5 : quelles garanties dans le déroulement de carrière, dans quel grade, sur quels postes ?).

4) Comment s'organisera la garantie de rémunération ?

Il est indispensable de définir clairement les modalités de garantie de rémunération des conservateurs dans le futur dispositif. Lors d'une CAP de CH, le président avait annoncé que les conservateurs seraient détachés sur un poste comptable leur garantissant un indice de retraite identique assorti d'un régime indemnitaire leur assurant un maintien intégral, voire amélioré de l'ancien salaire de conservateur. Qu'en est-il ? Cette garantie existera-t-elle, sera-t-elle personnalisée (individuelle) ou globale par catégorie et qu'elle sera la référence de son calcul ?

Force est de constater que face à ces questions légitimes, l'administration n'a pas encore arrêté beaucoup de réponses. Vous avez vous aussi des interrogations, n'hésitez pas à contacter Bernard CAMUT au Bureau National et Jean Claude PERRIER Conservateur des Hypothèques élu.

Secrétaire de section

Christian BOULAIS - Directeur départemental

christian.boulais@dgfip.finances.gouv.fr

Correspondant Bureau national

Bernard CAMUT - Inspecteur principal

bernard.camut@dgfip.finances.gouv.fr

<http://snuisudtresor.fr>

BOITE 29 - 80 Rue de Montreuil 75011 PARIS - Tél. 01.44.64.64.44 - Fax 01.43.48.96.16 -

union@snuisudtresor.fr